

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2009.

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH, Maire

Présents :

M.	Roland MESSERLIN	1 ^{er} adjoint	M.	Thierry KAYSER	conseiller
M.	Marc PERRIN	2 ^{ème} adjoint	M.	Marc ALTER	conseiller
Mme	Martine BISSLER	3 ^{ème} adjoint	Mlle	Cathy COLONNA	conseillère
M.	Serge JAEG	4 ^{ème} adjoint	M.	Joseph GENSBITTEL	conseiller
Mme	Françoise NAEGELEN	conseillère déléguée	Mme	Annick EHRET	conseillère
Mme	Marie HINGRE	conseillère	M.	Gérard STOECKLIN	conseiller
M.	Bertrand RISACHER	conseiller			

Absents : M. Timothée HINGRE

Secrétaire de séance : Mme Françoise NAEGELEN.

Le Maire ouvre la séance à 20h, salue et remercie les concitoyens présents pour l'intérêt qu'ils portent aux affaires du village. Il salue également le retour de Mlle Cathy COLONNA, félicite les membres du conseil ayant fêté leur anniversaires au mois d'avril et mai 2009. Suite à la remise à la Commune d'un cadre photo représentant l'orgue en 1909 par M. Jean-François MATTAUER, il remercie ce dernier pour ce présent.

Il informe le conseil que la réunion de la commission urbanisme à propos du Plan Local d'Urbanisme prévue initialement le 20 mai 2009 à 16 heures trente est annulée et reportée au 3 juin 2009 à 9 heures trente.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Mme Françoise NAEGELEN comme secrétaire de séance.

1°) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 MARS 2009.

Mme BISSLER tient à signaler que son intervention au point 6 a été omise et demande l'insertion du texte suivant :

Afin d'avoir une vision d'avenir Mme BISSLER rappelle qu'elle avait demandé l'élaboration d'un budget prévisionnel sur plusieurs années ; elle pose également la question quant aux subventions attribuées pour l'enfouissement des lignes. M. MESSERLIN lui répond que nous n'avons pas encore de retour mais que ces subventions seront accordées.

M. GENSBITTEL intervient à propos des difficultés qu'aurait le syndicat d'électricité pour honorer les subventions demandées pour l'enfouissement des lignes.

M. MESSERLIN signale que le syndicat d'électricité continue à subventionner à hauteur de quarante pour cent les travaux entrepris. Il indique également qu'actuellement la demande de Sentheim n'a pas encore été présentée au comité syndical.

M. JAEG demande que la précision suivante soit apportée au point 11 divers à propos de l'école maternelle il ya un défaut d'isolation et d'étanchéité à l'air.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2009 par 12 voix pour ((Mmes NAEGELEN, HINGRE, EHRET, Mlle COLONNA, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, RISACHER, KAYSER, ALTER et STOECKLIN) et 2 abstentions (Mme BISSLER et M. GENSBITTEL).

2°) MUNICIPALITE

➤ délibération suite au retrait de délégation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 24 avril 2009 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 24 avril 2009 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Madame MARTINE BISSLER, adjoint au maire par arrêté du 1^{er} avril 2009 dans les domaines suivant : urbanisme, archives et patrimoine, responsable jeunesse, relations avec les associations et amélioration du cadre de vie. . Le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du CGCT qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire (joint en annexe 1), celui-ci donne la parole à Mme BISSLER (intervention jointe en annexe 2), puis à MM. KAYSER ET GENSBITTEL (interventions jointes en annexe 3 et 4).

Après ces différentes interventions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Madame Martine BISSLER dans ses fonctions d'adjointe au maire par un vote à bulletin secret. Le conseil municipal approuve et désigne Mlle COLONNA et M. MESSERLIN en tant que scrutateurs.

Suite au dépouillement, 7 voix pour le maintien et 7 voix contre, M. le Maire prend acte de cette situation et passe au point suivant.

➤ élection d'un quatrième adjoint

Le point étant devenu sans objet, M. le Maire passe au point suivant.

3°) ÉTAT DE PREVISION DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2009

Le maire donne la parole à M. Roland MESSERLIN qui présente l'état prévisionnel des coupes de bois et des travaux en forêt (documents joints en annexe 5). M. MESSERLIN précise que le montant prévisionnel des travaux est un maximum de dépenses prévues pour 2009. Ce montant ne sera pas atteint suite à la proposition par la commission communale de la forêt de faire effectuer ces travaux soit par les services techniques de la Commune soit en travaux d'affouage. À l'issue de cette présentation M. le Maire propose au conseil d'approuver ces prévisions.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces prévisions.

4°) DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2009

Suite à une erreur d'interprétation de M. PHILIPPE, trésorier, le montant des crédits inscrits à l'article 775 (Produits des cessions d'immobilisation) doit être annulé et inscrit au chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisation). M. le Maire propose les modifications suivantes au budget primitif 2009 :

Décision modificative n° 1							
021	I	R	- 1 040 000,00	024	I	R	1 040 000,00
775	F	R	- 1 040 000,00				
023	F	D	- 1 040 000,00				

Après délibération, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette modification.

5°) EMPLOI D'ETE

M. le Maire donne la parole à M. JAEG qui rappelle les critères retenus en 2008 pour la sélection des candidats aux emplois d'été (être âgé de 18 ans, titulaire du permis B et domicilié à Sentheim) et signale que la commune a déjà enregistré plusieurs candidatures.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de définir les critères de sélection pour 2009 et de diviser la plage de temps pendant laquelle un emploi d'été sera nécessaire par le nombre de candidats retenus.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour (Mmes BISSLER, NAEGELEN, HINGRE, EHRET, Mlle COLONNA, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, RISACHER, ALTER, GENSBITTEL et STOECKLIN) et 1 voix contre (M. KAYSER), reconduit les critères retenus en 2008 pour l'année 2009 et adopte la proposition du Maire.

6°) NOMINATION DE DEUX PERMISSIONNAIRES POUR LE LOT DE CHASSE N° 2

M. René PLICHON qui a repris le lot de chasse de son père souhaite s'adjoindre 2 permissionnaires supplémentaires (il en a actuellement 1 M. BAGGIO), Monsieur André SCHWIMMER 45 rue de la Doller à KINGERSHEIM et Monsieur Thierry BRAUN, 8 Rue des Marguerites à RIXHEIM. Les documents demandés ont été remis en mairie : justificatif de domicile, extrait de casier judiciaire et copie du permis de chasse.

Selon la réglementation en vigueur, pour un lot de chasse de moins de 400 ha, le nombre de permissionnaires est de 3.

Après délibération, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette modification.

La commission communale de la chasse se réunira pour donner son avis suite aux décisions du conseil.

7°) TRAVAUX EN COURS

➤ Busage du canal

Le 8 juillet 2009, le Conseil Municipal a donné son accord de principe à la prise en charge par la commune d'un tiers du coût des travaux, la facture présentée au syndicat intercommunal d'assainissement (SIALSG) s'élève à 97 778,38€ TTC. Déduction faite du retour FCTVA (15 138,05€), il reste 82 640,33€ soit 27 546,77€ à payer par la commune.

Les crédits nécessaires étant inscrits à l'article 20415, M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de financement avec le SIALSG.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces travaux et autorise M. le Maire à signer la convention de financement avec le SIALSG.

➤ **Convention de maîtrise d'ouvrage**

Dans le cadre des travaux de réfection des rues et de ceux du futur lotissement « Stribich » M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage avec les différents intervenant dans ces dossiers SIALSG, SIAEP, CCVDS, etc....).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les différentes conventions de maîtrise d'ouvrage nécessaires pour ces opérations.

8°) CESSIION DE PARCELLES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH (CCVDS)

Suite à l'aménagement de la zone de la MARPA, la CCVDS a demandé à la commune la cession de terrains échangés pour une partie avec le Diaconat.

Les parcelles suivantes :

- 111 section 7 d'une surface de 1a49ca
- 180/6 section 7 d'une surface de 0a48ca
- 184/6 section 7 d'une surface de 0a07ca
- 229/6 section 7 d'une surface de 0a33ca
- 230/6 section 7 d'une surface de 0a34ca
- 227/7 section 7 d'une surface de 0a12ca
- 228/7 section 7 d'une surface de 1a99ca

Seront cédées à la CCVDS pour l'euro symbolique.

Après délibérations, le Conseil Municipal approuve cette cession, autorise M. Roland MESSERLIN 1^{er} Adjoint au Maire, à signer l'acte administratif, à intervenir au nom et pour compte de la Commune de Senheim par 13 voix pour (Mmes BISSLER, NAEGELEN, HINGRE, EHRET, Mlle COLONNA, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, RISACHER, KAYSER, GENSBITTEL et STOECKLIN) et 1 voix contre (M.ALTER).

9°) MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION SUR L'HEURE DE FERMETURE DES DEBITS DE BOISSONS

M PAYET a créé un club de billard à la Paillote. Les entraînements et les matchs de tournoi ont lieu tous les jeudis d'octobre 2009 à avril 2010.

Ces tournois sont prévus en soirée, c'est pourquoi M PAYET sollicite de la part de la commune l'autorisation d'ouverture exceptionnelle jusqu'à 1h du matin le jeudi soir pendant cette période.

Le maire souhaite autoriser ces manifestations et prendre un arrêté qui ne peut être pris que de manière générale (concerne l'ensemble des établissements de la commune), mais un accord préalable du conseil est obligatoire.

Après délibérations, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette modification limitée au jeudi.

10°) EXPLOITATION DE LA LICENCE IV

La licence IV de la Perle de la Doller devait expirer le 31 mars 2009. Monsieur FARNY a souhaité la céder à la commune à titre gracieux. La sous-préfecture a donné son aval pour cette cession. Un acte notarié doit être pris pour la cession gratuite, il faut donc autoriser le maire à signer tout acte pour mener à bien cette affaire de cession de licence IV, soit d'une part l'acte notarié à venir et d'autre part la convention de location de licence attribuée à M GENSBITTEL (exploitant de la licence au titre de l'AMOS).

Une formation est obligatoire pour l'exploitant, elle s'élève à 837,20 € TTC. La formation sera payée par l'AMOS et la commune sous forme de subvention exceptionnelle reversera cette somme à l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Bernard HIRTH, Maire de la commune de Sentheim, à signer tout acte relatif à l'acquisition et à l'exploitation de la licence IV cédée gracieusement à la commune par M. FARNY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. GENSBITTEL), décide du versement d'une subvention exceptionnelle de 837,20€ à l'association de la Maison des Œuvres de Sentheim (AMOS).

11°) DELEGATIONS EXTERIEURES

M. KAYSER prend la parole pour le SIALSG et rappelle la réunion publique prévue à l'AMOS le mercredi 27 mai afin d'informer les usagers sur l'enquête qui sera effectuée sur l'assainissement collectif.

M. STOECKLIN, pour l'association ICARE, rappelle la difficulté de réinsérer les personnes employées par l'association et annonce que pour l'année 2008 l'association a réussi à employer 92 personnes.

Il annonce également le dernier conseil d'administration d'Enfance Doller, association ayant cessé son activité le 31 décembre 2008 en intégrant Créalliance.

M. le Maire revient sur la réunion organisée par la CCVDS.

Lors de la réunion d'information le premier sujet abordé a été l'assainissement collectif de la haute vallée essentiellement.

Puis le Pays Thur-Doller a exposé son plan Climat en sollicitant les communes à une forte participation. L'objectif est un gain de 11000 tonnes de gaz carbonique à l'horizon 2020 au niveau du Pays. Le Pays Thur-Doller encourage et aide les communes à effectuer un diagnostic thermique. M. HIRTH indique que la commune a déjà demandé un diagnostic pour l'ensemble des bâtiments lui appartenant. M. STOECKLIN souligne la thématique forte du plan Climat au sein du Pays Thur-Doller.

Enfin au titre du schéma de cohérence territoriale (SCOT), un exposé sur la démographie du Pays Thur-Doller a été présenté. Il ressort de celui-ci une forte hausse démographique à l'avant des vallées (Cernay, Burnhaupt le haut, etc.) et bientôt un problème de logement.

12°) DIVERS

Mme EHRET remercie toutes les personnes qui ont participé à l'Élan des Daims.

M. le Maire félicite Sentheim animations et particulièrement le Président, M. Daniel ZUTTER, et Mme Annick EHRET pour le succès de la 14^{ème} édition de cette course

Il félicite également l'amicale des Sapeurs Pompiers au travers M. ALTER pour le grand succès de la marche gourmande.

M. PERRIN annonce le chiffre de 87 000€ pour le montant des travaux effectués pour le déplacement du secrétariat.

Plus personne ne souhaitant intervenir M. le Maire clôture la séance à 22heures 15.



APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2009.

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint		
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint		
BISSLER	Martine	3 ^{ème} Adjoint		
JAEG	Serge	4 ^{ème} Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	Conseillère Déléguée		
HINGRE	Marie	Conseillère Municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller Municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller Municipal		
ALTER	Marc	Conseiller Municipal		
HINGRE	Thimothée	Conseiller Municipal	ABSENT	
COLONNA	Cathy	Conseillère Municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller Municipal		
EHRET	Annick	Conseillère Municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller Municipal		